

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelgales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Séné

Appel à candidatures pour la fourniture de carburant pouravitaillement des bateaux de pêche au port de Port-Anna

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse de l'organisme acheteur : ville de Séné, M. le Maire, place de la Fraternité, 56560 Séné, Tél. 02 97 69 62 Courriel : contact@ville-sene.fr
Mode de passation : procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique).

Quantités :
- 100 000 l de gasoil dédouanée détaxée.
- 170 000 l d'essence dédouanée détaxée.
Durée du marché : 1 an à compter du 21 septembre 2025.
Dossier de consultation à retirer par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marches.megalix.bretagne.bzh/entreprise/consultation/2145822?orgAcronym=a2>
Date limite de réception des candidatures : 11 septembre 2025 à 12 h 00.

Entreprise

Le reproche d'incompétence n'est pas diffamatoire

Il n'est pas diffamatoire de traiter quelqu'un d'incompétent car il s'agit d'un jugement de valeur qui ne peut pas faire l'objet d'une preuve.

Selon la Cour de cassation, des propos portant atteinte à l'honneur sans faits précis relèvent plutôt de l'injure.

Dans cette affaire, un professionnel du droit avait été accusé d'être inefficace dans une interview, sans faits vérifiables. La critique relevait du jugement personnel de son auteur. Le plaignant, qui ne peut pas se plaindre à la fois de diffamation et d'injure, avait invoqué une diffamation.

Le juge ne peut se prononcer sur une injure s'il est saisi d'une diffamation, et inversement. La Cour de cassation a donc mis fin au procès.

(Cass. Crim., 24.9.2024, H 23-86.141).

Vie pratique

Le salarié a le droit de critiquer

Tout salarié, même s'il est cadre, a le droit d'exprimer devant ses collègues et même publiquement, dans l'entreprise et en dehors, son désaccord avec la direction, pourvu qu'il le fasse avec mesure.

Seuls les abus injurieux, diffamatoires ou excessifs, sont interdits, a rappelé la Cour de cassation dans plusieurs arrêts récents. Dans l'un d'eux, elle annule la sanction d'un cadre qui, lors d'une réunion de travail, devant l'ensemble de ses collègues, avait déclaré contester les choix de la direction et refuser d'accompagner celle-ci dans leur mise en œuvre. L'expression d'un désaccord est une faute, disait son patron, car un cadre est censé fédérer les salariés et soutenir la politique de l'entreprise. Mais un tel désaccord peut être exprimé publiquement pourvu qu'il n'y ait pas d'abus dans l'expression, ont rectifié les juges.

Dans un autre arrêt, la Cour annule la sanction d'un salarié qui s'était exprimé lors d'une réunion pourtant consacrée à l'expression directe et collective des salariés.

L'intéressé critiquait les méthodes de son chef de service, l'organisation et sa surcharge de travail. C'est une faute, disait la direction, car il s'agit d'un désaveu public d'un supérieur qui a d'ailleurs été affecté moralement. C'est donc un acte d'insubordination, un dénigrement.

Mais dans le droit d'expression directe et collective, les opinions émises ne peuvent justifier une sanction, a rectifié la Cour.

Dans un troisième arrêt, la Cour juge encore injustifiée la condamnation du délégué syndical d'une association qui avait alerté l'autorité de tutelle sur les projets de sa direction. Un représentant du personnel représente le personnel auprès de la direction et non auprès du public, plaidait son patron qui voyait également une faute dans la dénonciation auprès d'une autorité titulaire d'un pouvoir de sanction.

Cette attitude ne justifie pas une sanction, a répondu la Cour, puisqu'il n'y a pas eu d'abus dans l'expression et que la mauvaise foi n'est pas démontrée.

(Cass. Soc., 28.9.2022, H 20-21.499 et M 21-14.814 et 21.9.2022, P 21-13.045)

Avis administratifs

Commune de LOCMIQUELIC
Modification de droit commun n° 1
du Plan local d'urbanisme (PLU)

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2025_122 en date du 20 juin 2025, M. le Maire de Locmiquelic a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU).

À cet effet, M. Jean-Yves Kerdoux a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Locmiquelic, 27, rue de la Mairie, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 18 août 2025 à 9 h 00 au vendredi 19 septembre 2025 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public les lundis, mercredis, jeudis de 8 h 45 à 12 h 15 puis de 13 h 15 à 17 h 15, les mardis de 10 h 00 à 12 h 15 puis de 13 h 15 à 17 h 15 et les vendredis de 8 h 45 à 12 h 15 puis de 13 h 15 à 17 h 15.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier, le registre dématérialisé ou les adresser par courrier à commissaire enquêteur, enquête publique du PLU, mairie, 27, rue de la Mairie, 56570 Locmiquelic ou par mail à l'adresse suivante : locmiquelic-plu@registedemat.fr. La commissaire enquêteur recevra le public pendant 4 demi-journées, en mairie de Locmiquelic :

- lundi 18 août de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 3 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 13 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 19 septembre de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au maire de Locmiquelic dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique et tenus à la disposition du public à la mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels, et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. À l'issue de l'enquête publique et après avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal devra délibérer pour approuver le PLU de la commune. Toute demande d'information sera adressée à la mairie de Locmiquelic au 02 97 53 42 24.

Le Maire, Eric PATUREL.

Vie des sociétés

CONGES INTEMPERIES BTP

Caisse du Grand-Ouest

Siège social : 6, rue du Pré-Long
35770 VERN-SUR-SEICHE

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

Mardi 30 septembre 2025 à 11 h 30, 6, rue du Pré-Long, 35770 Vern-sur-Seiche.

Ordre du jour :

- approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2024 ;
- rapport du conseil sur la gestion de l'exercice, rapport général du commissaire aux comptes et rapport du trésorier ;
- approbation des comptes de l'exercice 2024-2025 arrêtés au 31 mars 2025 ;
- nomination d'un censeur adhérent ;
- questions diverses.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Locmariaquer du 4 août 2025, il a été constitué la société suivante :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : Holding Comply Secure.
Siège : 10, Bellevue, 56740 Locmariaquer.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 22 000 euros.

Objet : la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. L'animation du groupe de sociétés constituées entre la présente société holding et ses filiales, le contrôle de ces dernières. L'acquisition, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous biens et droits, mobiliers ou immobiliers.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription au compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrement : les sessions d'actions, à l'exception des sessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Mme Anne-Cécile Huet, demeurant 10, Bellevue, 56740 Locmariaquer.
Directeur général : Mme Béatrice Muhl, demeurant 7, allée Ty-Er-Beleg, 56450 Theix.
La société sera immatriculée au RCS de Lorient.

Pour avis.

DON DU SANG

• Répondez aux appels des Centres de transfusion.

• Renseignez-vous auprès des associations de donneurs de sang.

• Chaque jour, il faut des centaines de donneurs de sang pour aider la médecine à sauver des vies en danger.

Infogreff.fr :
votre accès au registre du commerce et des sociétés !

Greffe du Tribunal de Commerce de Lorient

1 journal, 4 cahiers

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévin, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cotteneau, Elsa Da Costa,
Annelise Desgrèdes du Loû,
Laurence Méhaingherie,
MM. Pense Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Mallard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Borsant, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Pottipont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annelise Desgrèdes du Loû,
Laurence Méhaingherie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffat.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 462 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
du 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Addit média
Tél. 02 19 29 04 27. additmedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10 rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90-42 %.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du mercredi 20 août 2025 : 431 626

Certifié PEFC : PEFC/10-31-3502

Société : Ouest-France -
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 47 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrèdes.
Cofondateur : M. François Desgrèdes du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greflé,
M. Sébastien Grosmaître.

Réservé aux abonnés

LaPlace | ouest france

Parrainez un proche et choisissez votre cadeau

POUR VOUS

Une montre connectée d'une valeur de 99,99€ TTC*



OU

Un chèque cadeau d'une valeur de 60€

à valoir dans plus de 500 enseignes partenaires. Retrouvez la liste sur www.cadostore.com



POUR VOTRE FILLEUL



-58% sur son abonnement

3 mois d'abonnement au Pack Famille pour 60€

Le journal et les suppléments papier livrés chez lui tôt le matin

+ L'accès à tous les contenus numériques pour lui et 4 personnes de son choix

+ Un accès à LaPlace, l'espace réservé aux abonnés, pour gagner des cadeaux et participer à de nombreux événements !

Retrouvez-nous sur laplace.ouest-france.fr



02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
CODE : S251OPRE/AP3C



Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients - Libre réponse 25295
35099 Rennes Cedex 9

BULLETIN DE PARRAINAGE

✓ OUI, je souhaite parrainer un proche :

Mon filleul bénéficiera du Pack Famille pendant 3 mois pour 60€ seulement au lieu de 145,60€, soit 58 % de réduction.

AP3C

C251OPRE/1

1. JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES ET CELLES DU BÉNÉFICIAIRE

Mes coordonnées

Nom
Prénom
CP
Ville
Tél/portable
N° Abonné
Impératif pour la bonne livraison de mon cadeau

Pour me retrouver plus facilement

Les coordonnées de mon filleul

☐ Mme ☐ M.
Nom
Prénom
Adresse
CP Ville
Tél.
Email

En renseignant son email, il accèdera à ses contenus numériques

2. JE CHOISIS MON CADEAU

☐ La montre connectée

OU

☐ Le chèque cadeau d'une valeur de 60€

3. JE CHOISIS MON MOYEN DE PAIEMENT

☐ Par chèque d'un montant de 60€ à l'ordre de Ouest-France, à joindre par le parrain ou le filleul.

☐ FACILE, je paie déjà mon abonnement par prélèvement et souhaite offrir ce nouvel abonnement. Le montant de 60€ sera alors prélevé directement sur le compte associé à mon prélèvement.

Signature

* Prix public généralement constaté. ** Voir conditions sur o-t.fr/abo/parrain-remise. Délai de réception du cadeau : 8 semaines maximum.

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à pdpl@laplace.ouest-france.fr ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU IF217483_03HKQW.